Lanciers de la Liberté – Lanciers d'Orléans - 6e Lanciers – hist. 1830-1852 - extrait de l'Historique du 18e régiment de dragons, 1744-1894 – Auteur : Cuel, F. capitaine d'après les documents du Ministère de la Guerre et ceux laissés au corps par M. le lt-colonel Torel – Editeur : Paris – Imprimerie : Noizette et Cie -1895 – sources : gallica.bnf.fr/BnF – droits : domaine public – saisie 2023

CHAPITRE V

« Lanciers de la Liberté ». — « Lanciers d'Orléans ».

6e Lanciers

(1830-1852)

Au mois de juillet 1830, un régiment formé à Paris avec les débris du régiment des Lanciers de la Garde Royale licenciée, avec des volontaires parisiens et des détachements des 16e et 18e chasseurs, fut reconnu par un arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 29 juillet, sous le **nom de Lanciers de la Liberté.**

Par ordonnance royale du 14 août suivant, ce Régiment fut régulièrement constitué sous le nom de **Lanciers d'Orléans.** Le commandement en fut confié au Colonel **SOURD**, nommé Colonel en 1813.
Le 24 septembre, le Régiment quitte Paris pour aller tenir garnison à Melun où il arrive le 25.

1831. — Par ordonnance royale du 19 février réglant la composition de la cavalerie, le régiment « **Lanciers d'Orléans** » prend le n° 6 dans l'arme des lanciers.
Par ordonnance royale du 2 avril, le Colonel **SOURD** est promu Maréchal de camp pour faire partie du cadre de réserve de l'Etat-Major général. Il est remplacé, le 14 avril, par le Lieutenant-Colonel **BOUGENEL** venant de 6e chasseurs et promu Colonel.
Les 10 et 11 octobre, le Régiment part pour Provins où il arrive les 11 et 12.

1832. — Les 5 et 6 juin, le lancier **GONIN, Jean-Jules,** qui se trouvait en permission à Paris, s'arma d'un fusil et fut se placer dans les rangs des carabiniers du 40 bataillon de la garde nationale, pour combattre les factieux qui troublèrent pendant ces jours la tranquillité de la capitale.
L'action de ce lancier ayant été portée à la connaissance du roi, le Ministre de la Guerre, par lettre du 22 juin, ordonna de nommer Brigadier le lancier **GONIN** ; il fut en outre mis à l'ordre du jour pour sa belle conduite.

Le choléra se déclara dans le Régiment avec une si grande intensité dès son apparition, 30 août 1832, que 20 hommes furent envoyés à l'hôpital ce même jour et le lendemain.
Les infirmiers de cet établissement étant trop peu nombreux pour soigner les malades, le Colonel fit appel aux lanciers de bonne volonté, pour donner des soins à leurs camarades ; plusieurs se présentèrent, mais animé d'un juste sentiment de crainte éveillé par la rapidité avec laquelle la mort enlevait les malades, il leur fit cesser des fonctions dont ils auraient été infailliblement les victimes.
Les lanciers **MOUGIER** et **SAIMOND**, n'écoutant que l'inspiration du dévouement qui les avait guidés jusqu'alors, restèrent à leur place, en redoublant de soins pour leurs camarades et ne l'abandonnèrent qu'à la fin de l'épidémie.
En récompense de leur belle conduite, ces deux lanciers furent nommés Brigadiers le 26 septembre et ils reçurent plus tard une médaille d'honneur.
A cette époque, l'uniforme du Régiment est le suivant : habit rouge, avec col, plastron et parements bleus ; pantalon rouge, basanes en cuir ; épaulettes blanches avec dessus rouge ; chapzska rouge avec panache noir et cocarde blanche ; flamme de lance tricolore ; schabraque et porte-manteau rouges.

1833. — Les 17 et 18 juin, le Régiment part pour Sarreguemines où il arrive les 1er et 2 juillet.
Le 14 juillet, dans un violent incendie, plusieurs militaires se font remarquer par leur dévouement; six d'entre eux sont proposés pour une médaille d'honneur : **LAMETZ**, Maître-Armurier ; **ROYER**, Brigadier ; **DAVERNE**, lancier de 1re classe ; **GILLET**, lancier de 2e classe; **LE BOULANGER**, élève fourrier ; **RIPAULT**, Maréchal des logis.

1834. — Le 5 octobre, la médaille d'honneur est remise aux six militaires qui l'ont méritée à l'incendie du 14 juillet de l'année précédente, en présence du Régiment réuni sous les armes.

1836. — Le Régiment part les 19 janvier et 26 février pour Wissembourg où il arrive les 21 janvier et 29 février.

1838. — En exécution des ordres du Ministre de la guerre, en date du 9 juillet, les 1er, 2e et 3e escadrons formés en escadrons de manœuvre sous les ordres du Colonel **BOUGENEL**, partent de Wissembourg, le 23 juillet, pour se rendre au camp de Lunéville, où ils arrivent le 28 du même mois.
Le 24 août, le Colonel **BOUGENEL** est nommé Maréchal de camp : il est remplacé par M. de **FERRY-FONTNOUVELLE,** Lieutenant-Colonel du 11e dragons.
Le 7 octobre, le peloton hors rang et les 4e et 5e escadrons partent de Wissembourg pour Epinal où ils arrivent le 15.
Le 8 octobre, les trois escadrons de manœuvre sous le commandement du Colonel **de** FERRY-**FONTNOUVELLE**, partent de Lunéville pour Epinal où ils sont rendus le 9.

1839. — Les 1er, 2e et 3e escadrons ont été mobilisés pour faire partie du rassemblement de cavalerie formée à Lunéville sous les ordres du Général comte **DEJEAN**, Inspecteur général ; ces trois escadrons sont partis d'Epinal, le 7 septembre et y sont rentrés le 11 octobre.

1840. — Le 25 et le 27 mai, le Régiment part pour Meaux où il arrive les 7 et 9 juin.
Un détachement de 25 hommes, sous le commandement du Sous-Lieutenant **LEFLAMAND** est parti de Meaux, le 11 août, pour se rendre à Louvres, à l'effet d'éclairer la route jusqu'à Gonesse, à l'occasion du transfert du prince **LOUIS-BONAPARTE** de la prison de Ham à Paris.
Ce détachement est rentré à Meaux, le 12 août, sa mission terminée.
Par ordonnance royale du 31 août 1840, le Colonel **de FERRY-FONTNOUVELLE** est nommé au commandement de la 23e légion de gendarmerie.
Par ordonnance royale du 1er septembre, M. **JULIEN**, Lieutenant-Colonel du 1er chasseurs, est nommé Colonel du Régiment.

1841. —Par lettre du 17 novembre, le Ministre de la Guerre charge le Colonel de témoigner toute sa satisfaction au Brigadier **MARTIN**, qui ayant trouvé dans une rue de Coulommiers, un portefeuille contenant 35.000 francs en billets de banque, en a fait aussitôt la déclaration devant un notaire et n'a voulu accepter aucune récompense de la personne à qui appartenait cette somme.

1842. — Le Régiment, mobilisé pour faire partie du corps d'opérations sur la Marne, part de Meaux en deux colonnes, les 19 et 20 mai, pour se rendre au camp de Compiègne.
Le peloton hors rang et les fractions d'escadrons formant dépôt partent de Meaux le 22 mai pour Valenciennes où ils arrivent le 29.

Le 7 septembre, les escadrons mobilisés quittent le camp de Compiègne en deux colonnes, se rendant à Valenciennes où ils arrivent le 14.

1845. —Les 12 et 15 avril, le 6e Lanciers part de Valenciennes pour aller tenir garnison à Commercy où il arrive les 24 et 27.

1846. — Par un ordre du jour, en date du 17 janvier, le Lieutenant général commandant la 19e division militaire, félicite les lanciers **AUBERT** et **CONCY** qui se sont distingués dans un incendie, le 15 janvier, à Aurillac, où ils se trouvaient, faisant partie d'un détachement en remonte.
Les 6 et 10 avril, le Régiment quitte Commercy pour se rendre à Nancy et à Toul où il arrive les 7 et 11.

1847. - L'Etat-Major et 4 escadrons (1er, 2e, 3e et 4e) mobilisés, partent le 28 août, pour le camp de Lunéville. Le 5e escadron, dépôt.
Ils rentrent à Nancy et à Toul le 12 octobre.

1848. — En exécution des ordres du Ministre de la Guerre, les 1er, 3e, 4e et 5e escadrons ont été formés sur le pied de guerre le 20 avril ; 2e escadron, dépôt.
Le 10 juillet, le Colonel **JULIEN** est nommé Général de brigade et remplacé, le 21 du même mois, par M. **GUY de LAVILETTE,** Lieutenant-Colonel du 3e lanciers.

1849.— Par dépêche, en date du 25 avril 1849, le Ministre de la Guerre adresse un témoignage de satisfaction au Maréchal des logis **REISENTHEL**, pour le courage dont il a fait preuve dans un incendie qui a éclaté à Nancy.
Les 14 et 16 juin, le Régiment part de Toul et de Nancy pour se rendre à Saint-Mihiel où il arrive les 14 et 18 juin.

1850. — Un détachement de 60 hommes montés, sous le commandement du Capitaine **LEBEL**, est parti de Saint-Mihiel le 26 janvier, pour se rendre à Saint-Dizier, à l'effet de concourir à la répression des délits forestiers.
Ce détachement est rentré au Régiment le 28 mars, sa mission terminée.
Sur le compte rendu fait par le Général commandant la 3e division militaire que, grâce à la présence du détachement du 6e Lanciers à Saint-Dizier, les délits diminuaient de jour en jour, le Ministre de la Guerre lui a-écrit ce qui suit :

« Je vous charge de témoigner toute ma satisfaction au Capitaine LEBEL, qui, par sa capacité et ses bonnes dispositions, a principalement contribué à ces heureux résultats. »

Le 25 février, en exécution des ordres du Ministre, les escadrons de guerre sont disloqués et replacés dans les conditions où ils se trouvaient en 1848, avant leur formation.
Par ordre, en date du 11 juin, le Général commandant la subdivision de la Meuse, porte à la connaissance des troupes de la subdivision la belle conduite du lancier **JACOB**, qui, le 6 août 1850, s'est jeté tout habillé dans la Meuse, à Commercy, et a sauvé, au péril de ses jours, une femme qui était tombée dans l'endroit le plus profond de la rivière.

1851. — Les 12 mars et 8 avril, le Régiment quitte Saint-Mihiel pour-aller à Chartres où il arrive, les 26 mars et 23 avril.

En exécution des ordres du Ministre, les 1er, 3e, 4e et 5e, escadrons ont été mobilisés le 28 avril, le 2e escadron formant le dépôt.

1852. — Le 4 mai, le Régiment part pour Paris afin d'assister à la distribution des aigles ; la cérémonie a eu lieu le 10 mai, au Champ de Mars, où le Prince Président a passé la revue des troupes.
Les escadrons sont rentrés à Chartres le 16 mai.
Dans la soirée du 15 juillet, les lanciers **BROCIIOT** et **GRAND-GÉRARD** qui étaient détachés au dépôt de remonte de Saint-Jean-d'Angely, ont sauvé deux enfants qui se noyaient dans la Bontanne, à Saint-Julien-de-l'Escape.
En récompense de leur belle action, le Ministre de l'Intérieur a accordé à chacun de ces deux militaires une médaille d'honneur de 2e classe, en argent.
Le 1er novembre, par ordre du Ministre de la Guerre, les escadrons mobilisés ont été remis sur le pied ordinaire.

Ancestramil